



LE MAIRE DE LA VILLE D'AVION
Vice-Président du Département

à

Monsieur le Directeur
ENEDIS Nord/Pas-de-Calais
174 Avenue de la République
59110 LA MADELEINE

N.Réf.: DP/CC/2019.66
Service : Cabinet du Maire

AVION, le 26 Mars 2019

Objet : Opposition à l'installation des compteurs Linky dans les bâtiments publics de la ville d'AVION.

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu des courriers m'informant de l'imminence du remplacement des compteurs d'électricité pour les bâtiments publics de la ville.

Je vous informe de mon refus de faire remplacer les compteurs en place.

Je suis d'ailleurs étonné de recevoir ces prévisions d'intervention car j'ai déjà eu l'occasion de signifier mon refus à plusieurs reprises, un accord avait d'ailleurs été trouvé avec les représentants de la Direction d'ENEDIS.

Je vous retourne donc les lettres de rappel qui m'ont été adressées.

D'autre part, je vous interpelle à nouveau contre les pratiques malhonnêtes de vos sous-traitants. Je n'accepte pas qu'il puisse affirmer aux citoyens avionnais réfractaires que le Maire est d'accord avec le Linky et que d'ailleurs on vient de poser le compteur chez lui.

Ces pratiques de margoulines jettent un discrédit profond sur la crédibilité de vos arguments et salissent l'image de votre entreprise. Je vous demande à nouveau de faire cesser ces mensonges et pressions diverses sur les citoyens d'Avion.

Sachez que je compte saisir les autorités préfectorales et j'envisage de poursuivre ENEDIS en justice si vous n'y mettez pas fin.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma colère.

Jean-Marc TELLIER.

Copie pour info à la Direction Nationale d'Enedis